



ITTO

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERALE

ITTC(XXXII)/22  
18 mai 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

TRENTE-DEUXIEME SESSION  
13 – 18 mai 2002  
Bali, Indonésie

### DECISION 8(XXXII)

#### ORGANISATION DES TRAVAUX AU TITRE DE L'AIBT DE 1994

Le Conseil international des bois tropicaux,

Prenant note du rapport au Conseil produit par la dixième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) [Document ITTC(XXXII)/2] en ce qui concerne l'organisation des sessions du Conseil et des Comités ;

Rappelant les Décisions 4(XXVI), 11(XXVII) et 5(XXIX) sur la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités, et les documents de travail du Secrétariat afférents aux estimations des coûts et aux options [ITTC(XXVI)/11 et ITTC(XXVIII)/14,] ainsi qu'aux informations et à la méthodologie d'un bilan et d'une réévaluation [(ITTC (XVII)/5)] ;

Rappelant également les Décisions 4(XXI), 4(XXII), 5(XXII), 2(XXIV) et 2(XXV), sur l'organisation des travaux au titre de l'AIBT de 1994, et les Décisions 4(XXII), 4(XXIII), 5(XXIV) et 4(XXV) sur le renforcement et la rationalisation des travaux des Comités ;

Rappelant en outre le Plan d'action de Yokohama 2002-2006 et en particulier les actions d'exécution effective (1.6) ;

Réaffirmant la nécessité d'améliorer l'efficacité d'ensemble de l'Organisation et de réduire les coûts ;

Décide de :

1. Prier le Directeur exécutif de réunir un groupe de travail composé de trois membres producteurs, trois membres consommateurs, le Président et le Vice-président du Conseil ou les porte-parole des Consommateurs et des Producteurs, pour identifier et débattre de mesures d'amélioration de l'efficacité des travaux de l'organisation, selon le cahier des charges ci-attaché, et préparer un rapport assorti de recommandations en vue de plus amples délibérations du Conseil à sa trente-troisième session.
2. Prier le Directeur exécutif de fournir les documents du Conseil pertinents ainsi que les rapports du Directeur exécutif sur l'amélioration de l'efficacité des travaux de l'organisation, y compris la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités, qui serviront aux membres du Groupe de travail indiqué au point 1 ci-dessus à discuter plus amplement de cette question, en prenant en considération les dispositions de l'AIBT de 1994 et la charge de travail de l'Organisation ; et
3. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires des pays membres, à concurrence de US\$60 000,00, pour répondre aux nécessités financières de la présente Décision.

/...

**ANNEXE**

**Cahier des charges du Groupe de travail  
sur l'Organisation des travaux de l'OIBT**

- a) Examiner les décisions et documents utiles du Conseil ainsi que les rapports du Directeur exécutif ayant trait aux considérations sur les coûts, à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'organisation des travaux, dont la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des Comités ; et
- b) Préparer un rapport et recommander des mesures destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux de l'ensemble de l'organisation, dont le Conseil sera saisi à sa trente-troisième session à Yokohama en novembre 2002.

\* \* \*